

Les programmes d’attestation d’études collégiales (AEC) ci-dessous sont conformes aux exigences du Règlement sur l’encadrement des inspecteurs en bâtiments d’habitation pour les inspections en vue d’une transaction immobilière (REIBH). Ils respectent notamment la norme BNQ 3009-500, Bâtiment d’habitation – Pratiques pour l’inspection en vue d’une transaction immobilière.

Inspection de bâtiments d’habitation

| Établissement d’enseignement | Nom du programme de formation |
|--|--|
| Cégep Beauce-Appalaches | Techniques d’inspection de bâtiments (EEC.3K) |
| Cégep de Chicoutimi | Inspection en bâtiments résidentiels (EEC.1D) * |
| Cégep de Lanaudière | Techniques d’inspection de bâtiments (EEC.3K) |
| Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu | Techniques d’inspection de bâtiments (EEC.3K) |
| Collège C.E.I. | Techniques d’inspection en bâtiment et en biens immobiliers (EEC.2Y) * |

* Ce programme de formation sera conforme à la réglementation à compter de l’hiver 2025.

Inspection de grands bâtiments

| Établissement d’enseignement | Nom du programme de formation |
|---|--|
| Cégep Beauce-Appalaches | Techniques d’inspection de grands bâtiments (EEC.3M) * |

* Ce programme de formation sera offert à compter de l’hiver 2025.